

Journal d'information FSU Territoriaux : Ville du Mans-CCAS-Le Mans Métropole

ELECTIONS PROFESSIONNELLES: UNE REUSSITE POUR LA FSU TERRITORIALE

Selon les résultats publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales, la FSU Territoriale, avec près de 33000 voix soit 4,08% au plan national, obtient un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

C'est une victoire et le signe que notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale trouve un écho chez nos collègues. C'est surtout le fruit du travail quotidien de nos militant.e.s, sur le terrain et dans les instances de dialogue social.

Dans un contexte environnemental, économique et social difficile, marqué par une hausse de l'abstention, ce résultat montre la nécessité de poursuivre sur la voie d'un syndicalisme qui sait conjuguer les propositions, les luttes pour obtenir des avancées concrètes au quotidien et les mobilisations pour l'écologie, l'égalité et la solidarité.

Il nous confère également la responsabilité de nous montrer à la hauteur de la confiance que les agent.e.s de la FPT ont placée dans notre syndicat. La FSU Territoriale continuera donc à prendre toute sa part dans la lutte contre les mesures régressives du gouvernement, et en premier lieu contre la réforme des retraites, pour le progrès social, écologique et l'égalité professionnelle femme-homme.

Localement, nous déplorons une baisse de la participation de plus de 6 %. Le taux de votants est passé de 47.20 % en 2018 à 40.95 % en 2022 sur les cinq instances. La mise en place d'un vote uniquement électronique n'a pas favorisé la participation à ces élections ; de nombreux.es collègues se sont trouvés.es démunis, ayant perdu leurs identifiants.

En CST (ex CTP), la FSU progresse de 4.63 % avec une mutualisation des instances. Nous disposons de **5 élu.e.s** sur 15. La FSU devient l'organisation syndicale la plus représentative de nos trois collectivités Ville - Le Mans Métropole et CCAS.

En CCP, la FSU avec 66% des suffrages et **3 élu.e.s** défendra les collègues contractuels.les rassemblant l'ensemble des catégories (A/B/C). Nous regrettons qu'un certain nombre de ces collègues n'aient pas pu voter. Le nombre d'inscrits.es étant par ailleurs inférieur à celui des élections de 2018.

En CAP A, la FSU conforte sa représentativité avec **3 élu.e.s** soit 50% des électeurs avec une progression de 19%.

En CAP B, la FSU avec 42% des suffrages et **2 élu.e.s** reste l'organisation syndicale la plus représentative dans cette catégorie, résultat identique à 2018.

En CAP C, la FSU progresse de 5% avec **2 élu.e.s** et près de 26% des voix. Et ce malgré un nombre d'inscrits.es en baisse de 245 agents.

Très bonne année 2023, à vous et à vos proches

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Vos représentants élu(e)s de la FSU Territoriale Ville du Mans - Le Mans Métropole - CCAS

CST / Elu(e)s FSU Territoriale 5 sièges sur 15			Services
1	Titulaires	Pascal CABARET	EJS - Animation
2		Fabienne TREMBLAIS	Mise à disposition FSU
3		Eric MASSIQUAT	DSI
4		Armelle LEFAUCHEUX	Education ATSEM
5		Guillaume JOUIE	VCEP
6	Suppléants.es	Stéphanie GOUBIL	Médiathèques - Archives
7		Flavie CHARLES	DSI
8		Stéphane MALHERBE	EHPAD - Entretien du Bâti
9		Christophe COTTEAU	Nature en ville
10		Jérôme BALLANGER	DSI
CCP / Elu(e)s FSU Territoriale 3 sièges sur 5			Services
1	Titulaires	Marie BIZERAY	Politique de la ville
2		Aliénor LEMARIE	Médiathèques - Archives
3		Priscilla PIAT	EJS - Petite Enfance
4	Suppléants.es	Anoeshka TEWARIE	EJS - Petite Enfance
5		Marie RAVET	EJS - Animation
6		Corentin GUYON	Médiathèques - Archives
CAP A / Elu(e)s FSU Territoriale 3 sièges sur 5			Services
1	Titulaires	Jérôme BALLANGER	DSI
2		Ariane LIGNEAUT	Population
3		Frédéric ROMERO	Aménagement Urbain
4	Suppléants.es	Damien FOULARD	Médiathèques - Archives
5		Michelle DULUARD	EJS - Petite Enfance
6		Annie CHARLES	CPST
CAP B / Elu(e)s FSU Territoriale 2 sièges sur 5			Services
1	Titulaires	Fabienne TREMBLAIS	Mise à disposition FSU
2		Patricia MALPELET	EJS - Petite Enfance
3	Suppléants.es	Damien LETELLIER	Propreté
4		Thomas PATAUX	DEVAC
CAP C / Elu(e)s FSU Territoriale 2 sièges sur 8			Services
1	Titulaires	Sandrine FERRE	DRH - Volante
2		Guillaume THUAU	VCEP
3	Suppléants.es	Christophe COTTEAU	Nature en ville
4		Natacha PROVOST	Médiathèques - Archives

« 2023 : une année qui s'annonce surchargée ! »

RIFSEEP :

Notre revendication première reste bien l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des grilles indiciaires.

Les agents n'ont pas à payer deux fois l'inflation : d'abord en tant que citoyen puis en tant qu'agent de la Fonction Publique Territoriale. La collectivité doit donner les moyens financiers pour une vraie revalorisation du régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP.

Information Protection Sociale Complémentaire (PSC) :

La collectivité a fait le choix de mettre ce dispositif en place au 1er janvier 2024 soit un an avant le terme imposé par l'état.

Elle a envoyé à l'ensemble des agents un questionnaire à compléter concernant le volet Prévoyance. Suite à l'analyse de cette consultation il s'agira pour notre employeur, de déterminer quelle forme de contrat (labellisation ou convention de participation négociée) pourrait être proposée au plus grand nombre d'agents.es.

Lignes Directrices de Gestion (LDG) : Avancement de grade et promotion interne

Les LDG de la collectivité sont encore plus restrictives que les règles nationales de promotion interne et d'avancement de grade.

Sur nos collectivités, la FSU constate que même avec des ratios à 50% les avancements de grade demeurent quasi inexistantes en catégorie B.

La FSU a dénoncé le non-respect des LDG par les élu-es employeurs qui se retranchent derrière l'application stricte de la loi. (paradoxalement cette même règle ne semble pas s'appliquer aux élu-es pour ce qui concerne les choix de promotion interne au grade de rédacteur...) : le respect des LDG doit être identique pour tous en garantissant l'égalité de traitement et le principe du déroulement de carrière.

Protocole 1607 heures :

Hormis le fait que l'année 2023 sera organisée selon les mêmes règles qu'en 2022, ce protocole est toujours en discussion, de nombreuses thématiques sont toujours en suspens (sujétions particulières : pénibilité, travail du dimanche, mais aussi le télétravail, etc ...)

Restaurant Inter Administratif (RIA) :

Certains.es agents.es font le choix de ne plus manger au RIA, suite à la dernière augmentation des prestations. La FSU demande une augmentation de la participation de l'employeur.

Pour rester informé.e, Flashez !

SLD TER FSU 72
La FSU Territoriale
29 Place d'Alger - 72000 LE MANS
02.43.23.92.65 - 06.81.82.28.71
fsu@lemans.fr



La FSU Territoriale n'acceptera pas le recul du départ à la retraite à 65 ans !

Sans attendre la fin des concertations, le gouvernement envisage :

- Un départ à 65 ans avec effet dès l'été 2023 pour les salariés nés en 1961 (voir tableau).
- Eventuellement un allongement de la durée de cotisation.

Année de naissance	Age de départ	Entrée en vigueur
1961	62 ans 4 mois	2023
1962	62 ans 8 mois	2024
1963	63 ans	2025
1964	63 ans 4 mois	2026
1965	63 ans 8 mois	2027
1966	64 ans	2028
1967	64 ans 4 mois	2029
1968	64 ans 8 mois	2030
1969	65 ans	2031

Alors que la réforme devait être présentée le 15 décembre, Emmanuel Macron a reporté son annonce au 10 janvier prochain. Elle reste à l'ordre du jour du Conseil des Ministres début 2023 pour un vote à l'Assemblée Nationale au printemps et une mise en œuvre en juin 2023.

Alors que le Comité d'Orientation des Retraites prévoyait, il y a 5 ans un déficit pour les années 2020, 2021 et 2022, il y a eu en fait un excédent de 3 à 4 milliards d'euros. Le déficit annoncé par le gouvernement pour les années à venir est très faible (moins de 0,5% du Produit intérieur Brut).

Dès deux ans avant l'âge légal de départ à la retraite (à 60 ans donc), une personne sur deux ne travaille déjà plus. Alors pourquoi reculer l'âge de départ à la retraite ?

Que penser des « carrières longues » qui deviennent « très longues » et aussi des agents.es polypensionné.es qui sont les plus pénalisés dans le calcul de leurs pensions de retraite !

Dans ces conditions, notre organisation syndicale dit NON à la réforme des retraites.

Dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait ce projet, les organisations syndicales appelleront à la mobilisation en janvier (avec grèves et manifestations). Elles appellent les salarié·es, chômeur·euses, retraité·es et jeunes à se tenir prêt·es à répondre à l'appel qui sera alors lancé pour faire échec à cette réforme et au recul du départ à la retraite à 65 ans.

Indispensable l'envie, redoutable le temps

(Gaëtan Roussel « les matins difficiles »)